



Fribourg, le 1^{er} mars 2024

Commission des affaires extérieures CAE

Rapport au Grand Conseil pour l'année 2023

1. Présidence, membres, séances

—

Présidence : Pasquier Nicolas

Vice-présidence : Altermatt Bernhard

Membres : Bortoluzzi Flavio, Chardonnens Jean-Daniel, Clément Christian, Dumas Jacques, Galley Liliane, Hauswirth Urs, Lauber Pascal, Menétrey Lucie, Michellod Savio, Rey Alizée, Schwander Susanne, Sudan Stéphane, Zermatten Estelle.

Suppléant-e-s : Baeriswyl Laurent, Bapst Pierre-Alain, Esseiva Catherine, Michel Pascale, Riedo Bruno, Vuilleumier Julien.

Cette année a vu pour la première fois l'élection de membres suppléant-e-s à la suite d'une modification de la Loi sur le Grand Conseil (LGC), entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2023. Lors de la session de février 2023, six membres suppléant-e-s ont donc été élu-e-s par le Grand Conseil en vertu de l'art. 11a (nouveau) de la LGC.

Durant l'année sous revue, la composition de la CAE a passablement changé puisque quatre membres ont donné leur démission, ce qui représente près de 27% de la commission :

- Le 24 mars 2023, Flavio Bortoluzzi est élu en remplacement de Bruno Riedo.
- Le 6 septembre 2023, Stéphane Sudan est élu en remplacement de Pierre-André Grandgirard.
- Le 11 octobre 2023, Lucie Menétrey est élue en remplacement de Grégoire Kubski.
- Le 23 novembre 2023, Christian Clément est élu en remplacement de Susanne Aebischer.

En 2023, la CAE s'est réunie à quatre reprises (3 mars, 5 mai, 22 septembre et 3 novembre). Elle a par ailleurs arrêté des prises de position par voie épistolaire à une reprise (22 novembre).

2. Statut du présent rapport

- > Par la loi du 11 novembre 2009 concernant les conventions intercantionales (LConv), le Grand Conseil a délégué à sa Commission des affaires extérieures ainsi qu'aux député-e-s délégué-e-s au sein d'organismes interparlementaires l'exercice de certaines compétences en matière de conventions intercantionales.¹
- > En contrepartie, la Commission et les personnes déléguées sont tenues de rendre compte au Grand Conseil *de manière adéquate* de leurs activités.²
- > Le Bureau du Grand Conseil et la CAE ont convenu que l'information concernant les activités de la Commission se ferait principalement par le biais d'un rapport annuel adressé au Grand Conseil. En complément, la CAE informe le Bureau, au fur et à mesure et par écrit, de l'usage qu'elle fait des compétences qui lui ont été déléguées.

3. Activités sur le plan cantonal

3.1 Rapport du Conseil d'Etat sur les relations extérieures

Lors de sa séance ordinaire du 5 mai 2023, la CAE a procédé à l'examen préalable du rapport sur les relations extérieures du canton de Fribourg en présence de M. le Conseiller d'Etat Olivier Curty et du Délégué aux Relations extérieures du canton de Fribourg, M. Patrick Mülhauser. Ce rapport prend la forme d'un tiré-à-part compilant les chapitres du rapport d'activité du Conseil d'Etat ayant trait aux relations extérieures. Le Grand Conseil en a pris acte lors de la session de mai 2023.

¹ Art. 5 al. 2 [LConv](#).

² Art. 5 al. 3 [LConv](#).

3.2 Examen préalable d'actes du Grand Conseil

La CAE est chargée de l'examen préalable de projets d'actes portant sur l'adhésion à une convention ou sur la modification ou la dénonciation d'un tel texte.

En 2023, la Commission a été chargée de l'examen préalable des projets suivants :

- > *Projet de loi d'adhésion à la Convention intercantonale en matière de santé numérique [2023-DSAS-55]*. Cet objet a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 23 novembre 2023.
- > *Décret relatif à l'octroi d'un crédit additionnel en matière de santé numérique [2023-DSAS-56]*. Cet objet étant directement lié à la Convention intercantonale en matière de santé numérique, le Bureau du Grand Conseil a décidé d'en attribuer l'examen à la CAE. Il a été traité (et accepté) par le Grand Conseil le 23 novembre 2023.

3.3 Autres activités en lien avec les travaux de la CAE

- > Lors de sa séance ordinaire du 22 septembre 2023, la CAE a invité Mme la Conseillère d'Etat Sylvie Bonvin-Sansonnens, Directrice de la formation et des affaires culturelles (DFAC), et M. Michel Perriard, Secrétaire général de la DFAC, à présenter la *Convention du 24 août 2022 entre le canton de Fribourg et le canton de Vaud concernant la collaboration scolaire intercantonale*. Même si le Conseil d'Etat est au bénéfice d'une délégation de compétence pour conclure une telle convention (art. 59 al. 3 de la Loi sur la scolarité obligatoire), la CAE a estimé opportun d'être informée de la démarche et des conséquences de cette convention pour les personnes et les communes concernées. Le Conseil d'Etat vaudois a approuvé la convention le 31 mai 2023 (après décision du Grand Conseil) et le Conseil d'Etat fribourgeois le 6 juillet 2023. Elle a été officiellement signée le 18 janvier 2024 à Murist. Dorénavant, les communes ou associations de communes limitrophes sont autorisées à conclure une convention scolaire intercommunale réglant la scolarisation d'élèves hors de leur canton de domicile.
- > Lors de la session de septembre 2022, le Grand Conseil a décidé de modifier plusieurs éléments de la LGC dans le cadre d'une importante révision. Parmi ceux-ci figure le nombre de membres de la CFG et de la CAE.

La loi en vigueur fixe à 15 le nombre maximal de membres de la CAE. Cette décision résulte de l'acceptation par le Grand Conseil de l'initiative parlementaire 2016-GC-23 lors de la session de mai 2016. L'argument principal avancé était l'augmentation du nombre de commissions interparlementaires de contrôle (CIP), auxquelles au moins deux membres de la CAE doivent obligatoirement participer. Cette situation s'est vérifiée au fil des années, puisque le Grand Conseil participe aujourd'hui à sept CIP de contrôle.

Le nombre maximal de membres n'a pas changé à la suite de l'entrée en vigueur de la LGC révisée le 1^{er} janvier 2023, mais le nombre effectif est maintenant arrêté par voie d'ordonnance. Les membres de la CAE ont été invité-e-s en décembre 2022 à se prononcer par voie épistolaire sur ce nombre effectif qui figure dans l'ordonnance. Celle-ci a été examinée et adoptée par le Grand Conseil lors de la session de février 2023 et est entrée en vigueur le 1^{er} mars 2023.

4. Consultations interparlementaires

Avant leur signature par les gouvernements et à moins que les cantons en question n’y renoncent à l’unanimité, les conventions impliquant plus d’un canton CoParl (Convention sur la participation des parlements³) peuvent être soumises à l’examen d’une commission interparlementaire (CIP) de consultation composée de sept député-e-s par canton concerné. Les membres de la délégation fribourgeoise sont recrutés parmi ceux de la CAE.

Le 30 mars 2023, la Conférence latine des Chefs des Départements de justice et police (CLDJP) a décidé de proposer la modification suivante :

- > *Concordat du 18 octobre 1996 sur les entreprises de sécurité (CES)* réunissant tous les cantons romands. Modification de l’article 9.

En date du 27 juin 2023, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) a adressé un courrier aux Grands Conseils des cantons de Fribourg, Vaud, Valais, Neuchâtel, Genève et Jura pour leur demander de se prononcer quant à l’institution d’une CIP de consultation chargée d’examiner la modification proposée, conformément à l’article 9 CoParl.

Lors de sa séance ordinaire du 22 septembre 2023, la CAE a décidé à l’unanimité de renoncer à l’institution d’une telle CIP de consultation, jugeant la modification proposée comme étant mineure. Les autres cantons adhérents en ayant fait de même, aucune CIP de consultation ne sera mise en place. Il reviendra à chaque commission compétente de prendre position individuellement sur la proposition de modification et d’en informer les autorités concernées, conformément à l’article 12 CoParl.

5. Commissions interparlementaires de contrôle

A fin 2023, le Grand Conseil du canton de Fribourg était représenté au sein de sept commissions interparlementaires de contrôle. Deux membres au moins de la Commission des affaires extérieures font partie de chacune des sept délégations fribourgeoises (voir tableau ci-après, situation au 31 décembre 2023). En cas d’empêchement, les autres membres de la CAE font office de suppléants. En prévision de ces suppléances, les membres titulaires informent régulièrement la Commission des derniers développements au sein de chaque commission interparlementaire.

³ Convention sur la participation des Parlements, [CoParl](#)

| CIP | Objet de la surveillance | Représentants CAE |
|----------------------|--|--|
| CIP CSR | Exécution de la convention scolaire romande | Bernhard Altermatt, Savio Michellod |
| CIP détention pénale | Exécution des concordats latins sur la détention pénale des mineurs et des adultes et jeunes adultes | Lucie Menétrey, Christian Clément (suppléant) |
| CIP GYB | Gymnase intercantonal de la Broye | Pascal Lauber, Stéphane Sudan |
| CIP HES-SO | Haute école spécialisée de Suisse occidentale | Liliane Galley, Savio Michellod |
| CIP HIB | Hôpital intercantonal de la Broye | Jean-Daniel Chardonnens, Liliane Galley |
| CIP SIERA | Service intercantonal d'entretien du réseau autoroutier | Jean-Daniel Chardonnens, Urs Hauswirth |
| CIP CORJA | Convention romande sur les jeux d'argent | Savio Michellod, Nicolas Pasquier, Christian Clément |

6. Autres activités sur le plan intercantonal

—

6.1 Bureau interparlementaire de coordination (BIC)

Institué par la CoParl, le Bureau interparlementaire de coordination (BIC) est un organe de coordination composé d'un représentant par canton signataire. Le BIC, qui dispose d'un secrétariat permanent (assuré par les services parlementaires du Grand Conseil de Genève), assure l'échange d'informations et la coordination parlementaire relatifs aux affaires intercantionales et internationales qui intéressent les cantons contractants et sert d'interlocuteur aux conférences gouvernementales.

Selon un tournus intercantonal préétabli, c'est le canton de Genève qui assume la présidence du BIC pour les années 2023 et 2024. Fribourg y est représenté par le président de la CAE, suppléé dans cette tâche par le vice-président.

6.2 Conférence législative intercantonale (CLI)

Le 7 juin 2019 s'est reconstituée à Zurich la Conférence législative intercantonale (CLI). Cette instance relativement informelle vise à servir de plateforme d'échange en matière intercantonale pour les membres des parlements cantonaux suisses. Elle dispose d'un secrétariat permanent financé par les cantons membres.

Pour rappel, la Commission des affaires extérieures a choisi, à l'instar des autres cantons signataires de la CoParl, de renoncer pour l'instant à adhérer à la CLI sans toutefois exclure d'emblée une adhésion future et tout en restant ouvert à des participations et collaborations ponctuelles.

La CLI organise régulièrement des manifestations à l'attention des membres des parlements cantonaux (y compris les parlements non-membres, qui peuvent y participer moyennant finance), tantôt dans le but de coordonner les avis de ces parlements au sujet de conventions intercantionales en préparation, tantôt dans une visée informative plus générale.

Les événements 2023 ont été les suivants :

- > 13 janvier 2023 à Berne : séminaire de formation continue sur le thème « Questions actuelles de la politique de santé suisse et le rôle des cantons ».
- > 26 mai 2023 à Lausanne : séminaire de printemps sur le thème « Egalité des chances et pénurie d'enseignantes et d'enseignants : enjeux actuels en politique de l'éducation ».
- > 16 juin 2023 à Berne : séminaire de formation continue sur le thème « La 'Suisse à 10 millions' : prévisions, interprétations, défis pour les cantons ».
- > 9 novembre 2023 à Aarau : soirée parlementaire sur le thème « Possibilités et limites de la surveillance parlementaire d'entités économiques indépendantes ».

Les invitations étaient adressées à tous les membres du Grand Conseil.

6.3 Forum interparlementaire romand (FIR)

Le Forum interparlementaire romand (FIR) est un espace informel de réflexion et d'action financé par les Grands Conseils des cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel, Valais, Vaud et Berne.

Son Comité, comptant un-e député-e par canton⁴ selon un panachage des sensibilités politiques, propose deux à trois fois par année des manifestations ouvertes à toutes les députées et tous les députés romands, permettant d'aborder des sujets très variés tels que le développement de l'infrastructure ferroviaire, les accords-cadres intercantonaux, la formation des enseignants, la promotion économique, la politique d'agglomération ou la politique énergétique.

En 2023, le FIR a organisé l'événement suivant :

- > 24 novembre 2023 à Fribourg : visite commentée du Parlement fribourgeois, présentations sur le thème « Enfance et jeunesse » suivies d'un échange sur les enjeux actuels liés à ce thème.

⁴ C'est Mme la Députée Liliane Galley, membre de la CAE, qui représente le canton de Fribourg au Comité du FIR.